



CERTIFICAT DE CONFORMITE N° PH-CLLL-400/2022

Le Président de : COMMUNE D'AIT MELLOUL

Suite à la demande de : SOCIETE AL OMRANE AGADIR en date du 18/10/2022 en vue de l'obtention du certificat de conformité de la construction réalisée conformément au permis de construire sis à : ait melloul PREFECTURE D'INEZGANE-AIT MELLOUL COMMUNE D'AIT MELLOUL , Titre foncier T85574/09;

N°	Date Délivrance
243	08/06/2011

- Considérant les dispositions de l'article 55 de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme promulguée par le dahir n° 1-92-31 du 15 hija 1412 (17 juin 1992), telle qu'elle a été modifiée et complétée;
- Considérant le décret n° 2-18-577 approuvant le règlement général de construction fixant le forme et les conditions de délivrance des autorisations et des pièces exigibles en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupe d'habitations et morcellement et les textes pris pour son application;
- Considérant l'attestation de fin de travaux de : Construction de la 5ème tranche du centre commercial "souk sebt" établi par l'architecte du projet qui atteste que les travaux sont achevés conformes aux plans et aux règles de l'art en vigueur et aux normes de sécurité et d'incendie délivrée le 16/06/2021 .

Il a été décidé ce qui suit :

Il est autorisé à : SOCIETE AL OMRANE AGADIR pour occuper la construction objet de l'autorisation de construire susvisé, et ce à partir de 21/10/2022

Fait à COMMUNE D'AIT MELLOUL,
Le 21/10/2022

Signature du président

PRESIDENT
Signé par EL KAISSOUNI RICHAM
à AIT MELLOUL
le 23/10/2022